

**Déclaration de franchissement  
de seuil de participation  
FS/EM/03/2014**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait, initiée par la société Charaf Holding Corporation visant les actions Fertima, la société Asma Invest représentée par son Directeur Général, Monsieur Yassine Mohammed, a déclaré le 14 février 2014, avoir cédé 84 021 actions Fertima, au cours unitaire de 214 dh, le 12 février 2014, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société Asma Invest ne détient plus aucune action Fertima.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières